

FORMULAIRE DE DEMANDE
PERMIS SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES S-V-P

IDENTIFICATION DU OU DES REQUÉRANTS		
Nom du requérant	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	
Nom du requérant	Prénom	
Adresse	Prénom	Code postal
Téléphone	Cellulaire	
Adresse électronique		
<p>Obtenir une procuration si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble Tous les propriétaires doivent signer la demande ou avoir donné par procuration l'autorisation au requérant Si vous possédez l'immeuble depuis seulement 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de votre acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</p>		
Date de publication	Numéro d'inscription	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
S'il s'agit d'un terrain vacant veuillez remplir la section ci-dessous	
Le numéro du lot	Rue

EXÉCUTANT DES TRAVAUX		
Nom de l'entreprise		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Téléphone du responsable
Code postal	Téléphone de l'entreprise	Numéro de licence RBQ (obligatoire)

CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS

Par un ingénieur et un géologue compétent en la matière et membre d'un Ordre professionnel avec un sceau

Nom		Prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone	Date du plan	Numéro du plan	

INFORMATIONS REQUISES POUR LA DEMANDE DE PERMIS POUR UN PUIT

La demande doit être accompagnée des documents et informations suivantes :

1. Une copie de la soumission produite par le puisatier;
2. Un plan à l'échelle indiquant la localisation de l'ouvrage et sa capacité de pompage recherchée ainsi que l'emplacement des bâtiments, des limites de propriété, de l'installation septique du requérant et celles des terrains adjacents, des lacs et cours d'eau, des talus, des pâturages, des exploitations animales, des lieux d'élevage, s'il y a lieu;
3. Celui qui a aménagé ou approfondi un ouvrage de captage doit, dans les trente jours qui suivent la fin des travaux, rédiger un rapport de forage attestant la conformité de l'ouvrage de captage, conformément au modèle de présentation fourni par le ministère de l'Environnement et à l'intérieur de ce délai en déposer une copie à la Municipalité;
4. Le propriétaire de l'ouvrage doit faire prélever, entre le deuxième et le trentième jour suivant l'installation de l'équipement de pompage, un échantillon d'eau et faire analyser les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
5. Une copie du rapport du géologue ou de l'ingénieur, si nécessaire

Date de début des travaux : _____

Date de fin des travaux : _____

TARIFICATION

Le coût du permis de captage des eaux souterraines est de 50.00\$ (résidentiel) et de 75\$ (autres usages).

Les tarifs doivent être payés lors du dépôt de la demande de permis

ATTENTION : RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 195-2012-Article 2.1.8 : Modifications des plans et documents

Toute modification apportée aux plans et documents approuvés par le fonctionnaire désigné annule le permis ou le certificat délivré à moins que ces plans, devis et documents n'aient fait l'objet d'une nouvelle approbation avant l'exécution des travaux ou l'occupation des lieux, en conformité aux règlements d'urbanisme.

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.

La municipalité du Canton de Harrington ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Signature du requérant	En date du
------------------------	------------



2940, route 327, Harrington (QC) J8G 2T1
Téléphone : 819-687-2122 / Télécopieur 819-687-8610
Site Internet : www.harrington.ca